

Résultats attendus de la deuxième phase APM

Le comité de pilotage et son secrétariat permanent – prévus dans la politique nationale de la migration – sont mis en place et accompagnés pour une meilleure fonctionnalité avec un système efficace de suivi et mettant l'accent sur les besoins des groupes cibles dans un contexte dynamique et complexe.

Les capacités des acteurs étatiques à mieux mettre en œuvre les normes internationales et régionales en matière des droits des travailleurs-migrants sont renforcés et le gouvernement nigérien sera à mesure de mettre en œuvre certaines recommandations du Comité des Nations Unies sur la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles pour la protection des migrants.

Une meilleure compréhension des phénomènes migratoires spécifiques au Niger et des besoins particuliers des différents groupes cibles qui en résultent, ainsi que le développement de bonnes pratiques pour y faire face, permettront une gestion de la politique nationale de la migration axée sur l'impact.



Formation des inspecteurs de travail à Zinder, juillet 2021

Présentation du projet

Intitulé du projet	Appui-conseil en matière de politique de migration (APM)
Mandataire	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone de projet	Niger
Organisme de tutelle	Ministère du Plan
Durée globale	01.09.2020 – 31.08.2023
Budget	3.000.000 EUR

Cheffe du projet :
Monica Perez-Olea
monica.perez-olea@giz.de

Responsable de mise en œuvre technique :
Mahamane Lawane Garba Brimaka
mahamane.garba@giz.de

Adresse :
Bureau de la GIZ
B.P 10814
Niamey, Niger

Téléphone :
+227 87 509442
+227 20 722551

Photos:
© Monica Perez-Olea et Apsatou Bagaya

Mise en page :
EYES-OPEN, Berlin

Mise à jour :
Novembre 2021



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Appui-conseil en matière de politique de migration (APM)

La politique nationale de la migration (PNM) est mise en œuvre de manière participative, axée sur les groupes cibles et fondée sur les droits de l'homme



Enjeux

Afin d'appréhender la question de la migration de façon holistique et dans le respect des droits humains, le Niger a élaboré et adopté une politique nationale de la migration (PNM) avec son plan d'action quinquennal. Cette politique s'aligne au PDES 2016–2021 et est cohérente avec les politiques et stratégies nationales transversales, notamment la politique nationale du genre et la stratégie nationale de sécurité intérieure. Elle est un cadre de gestion des risques et potentiels de la migration au Niger conformément aux objectifs internationaux et aux politiques et stratégies nationales et influe significativement les interactions entre les aspects développement et sécurité en matière de migration.

La PNM a été élaborée suivant une démarche participative et inclusive avec l'appui technique et financier de la coopération nigéro-allemande à travers le projet « Appui-conseil en matière de politique de migration (APM) ». Le gouvernement allemand s'engage une fois de plus à travers le financement d'une seconde phase du projet APM sur une période de 3 ans (septembre 2020 – août 2023) en vue de garantir une mise en œuvre participative et axée sur les groupes cibles de cette politique de migration multisectorielle.



Vulgarisation de la politique nationale de la migration avec les OSC à Tahoua, mai 2021

Le projet « Appui - conseil en matière de politique de migration (APM) » est mis en œuvre suivant trois champs d'actions :

Le champ d'action 1

Garantir la mise en place d'instruments de planification, de suivi et de coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de la migration.

Le champ d'action 2

Renforcer les compétences des acteurs étatiques et non étatiques afin de contribuer à la mise en œuvre des normes internationales et régionales des Droits de l'homme dans le domaine de la migration du travail.

Le champ d'action 3

Améliorer les conditions préalables à la prise en compte des intérêts des groupes cibles concernés dans la mise en œuvre de la politique nationale de la migration. À cette fin, des bonnes pratiques sont développées sur la base de mesures participatives.

Approche :

La GIZ étant soucieuse de la durabilité des actions des projets, une approche participative et inclusive est préconisée. Elle en englobe une stratégie d'intervention basée sur ...

- Un appui-conseil technique, méthodologique et organisationnel
- Le soutien financier et matériel
- Le renforcement des capacités des acteurs

Réalisations du Projet APM II dans sa première année

Depuis septembre 2020, date de démarrage des activités, le projet APM II a appuyé le Gouvernement du Niger dans plusieurs domaines à travers :

- La création et la mise en place d'un Comité de Pilotage de la mise en œuvre du plan d'action de la PNM ;
- L'élaboration d'un plan de communication sur la PNM ;
- La vulgarisation et la popularisation de la PNM dans tous les chefs-lieux des régions ;
- La remise de matériels informatiques, d'un véhicule de mission terrain et d'un groupe électrogène à la DGECMR ;
- La remise de matériels informatiques au Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale ;
- Le renforcement des capacités des cadres de l'administration, de certains préfets et représentants des structures syndicales à travers la formation de 141 personnes dont 36 femmes dans le domaine de la migration de travail conformément à la Convention Internationale de 1990 sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Le projet a dans sa première année organisée plus de 19 ateliers et cérémonies qui ont vu la participation de 600 personnes dont plus de 100 femmes.



Lancement de la politique nationale de la migration, octobre 2020